

IOTC-2015-CoC12-CR06 [F] Rapport d'application de la CTOI pour : Union européenne

Rapport daté du : 23/03/2015

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Ol served the served	D LL CDC		
IN "				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu	Observations	Remarques de la CPC		
1. 0	1. Obligations de mise en œuvre										
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (26/02/2015)	L	С	С	C	Reçu 26.02.15.			
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	09/02/2015	L	С	L	С	Reçu 16.02.15.			
1.3.	CS04	Rapport national	23/11/2014	L	C	L	C	Reçu 26.11.14.			
1.4.	S17	Questions d'application en suspens	26/02/2015	С	С	С	С	Reçu 10.07.14.			
2. St	tandards de ges	stion			I.	11			1		
		Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²		С	С	С	С	Source - Règlement du Conseil No. 520/2007; No. 1936/2001 remplacé par No. 869/2004.			
		Marquage des navires ²	26/02/2015	С	С	С	С				
		Marquage des engins ²	20/02/2013	С	С	С	С				
2.1.	Rés. 14/04	Marquage des DCP		С	С	С	С				
		Fiches de pêche à bord ²		С	С	С	С				
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15/02/2014	С	С	С	С				
2.2.	Rés. 13/03	Livres de pêche officiels	15/02/2014	P/C	С	С	С	Reçu: 1 ^{er} trimestre 2014.			
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	26/02/2015	С	С	С	С	Source - Règlement du Conseil No.894/97.			
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31/12/2013	L	С	С	С	Reçu: 1 ^{er} trimestre 2014.			
3. D	éclarations con	cernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	C	C	С	C	Reçu 23 & 29.01.15.			
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	С	С	С	С	Reçu 03.05.11 (2 ^{nde} màj).			
		Capacité de référence									
3.3.	Rés. 12/11	Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006		С	С	С	С	Reçu 08.05.07.			
		Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007	Au 31/12/2009	С	С	С	С	Reçu 20.04.08.			
3.4.		Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	С	С	С	С				
3.5.	Rés. 14/04	Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	С	С	С	С				

 1 C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

	Source	Informations requises	Échéance/	État précédent ¹		État actuel		01 4		
N°			Remarques	Ponctualité		Ponctualité	Contenu	Observations	Remarques de la CPC	
3.6.		Liste des na autorisés da	avires étrangers ans la ZEE	15/02	L	N/A	L	С	Reçu 17.02.15	
3.7.	Rés. 14/05		avires étrangers ne licence a été refusée	15/02	L	N/A	L	С	Reçu 12.03.15	
3.8.		Information d'accès	n sur les accords	26/02/2015	С	С	С	С	Reçu 08.02.13: accord CPC-CPC avec COM, MDG, MOZ, SYC. Reçu 22.05.14: accord CPC-CPC avec MUS, SYC.	
3.9.		l'État côtie		14/01/2014	L	С	L	С	Reçu 27.03.15.	
4. S	ystème de surv									
4.1.			l'un SSN pour tous les plus de 15 m de LHT	Depuis le 01/07/2007	C	С	С	C	Source - IOTC-2014-SC17-NR06S: adopté depuis 2001.	
4.2.	Rés. 06/03		r la mise en place et le ment des SSN	30/06 Navires > 15m	P/C	С	С	С	Reçu 19.02.14, 19.03.14, 14.05.14, 20.05.14 pour Portugal France, Espagne et RU., respectivement.	
5. St	tatistiques oblig	gatoires – CP	C Etat du pavillon							
							Captures nomina			
		Pêcherie		30/06	L	C	С	С		
5.1.		 Pêcherie 	es de surface	30/06	С	С	С	С		
		• LL Provisoires		30.06	P/C	С	L	C	1 pavillon en retard pour la déclaration	
		- 22	Finales	30.12	С	C	С	С		
							Prises et effor			
		Pêcherie		30/06	L	С	С	С		
		Pêcherie	es de surface	30/06	С	C	С	C		
5.2.			Provisoires	30.06	P/C	P/C	L	P/C	1 pavillon en retard pour la déclaration;	
0.2.	Rés. 10/02	• LL	Finales	30.12	С	P/C	С	P/C	1 pavillon a déclaré uniquement les espèces-cibles. 1 pavillon a déclaré uniquement les espèces-cibles.	
	ļ						réquences de ta	1		
		Pêcherie		30/06	N/C	N/C	С	С		
5.3.		 Pêcherie 	es de surface	30/06	С	С	C	C		
		• LL	Provisoires	30.06	P/C	P/C	L	P/C	Pour certaines espèces déclaré moins d'1	
		LE	Finales	30.12	C	P/C	C	P/C	poisson par tonne	
5.4.				20/04			concentration d		OCP)	
		Navires au		30/06	L	С	L	С		
		auxiliaires	er des navires	30/06	L	С	L	С		
			yés par types	30/06	L	C	L	С		
6. St	tatistiques oblig	gatoires – CP	C Etat côtier							
6.1.	Rés. 10/02			•••		3.7	Prises et effor		a	
		Pêcherie	es de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Source – IOTC-2014-CoC11-IR06:	

N°	Source	Informations requises	Échéance/	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
11	Source	_	Remarques	Ponctualité		Ponctualité	Contenu		Remarques de la CI C
		Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire étranger autorisé à pêcher	
		• LL Finales	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A	dans la ZEE de l'UE dans l'océan Indien en 2013.	
7. N	Aise en place de	e mesures d'atténuation et prises acc	essoires d'espèce	s hors du man	dat de la C	OI	T		1
		Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30/06	P/C	P/C	С	С		
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30/06	P/C	P/C	С	P/C	Tous les pavillons n'ont pas fourni d'informations(Espagne-LL)	
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30/06	P/C	P/C	С	P/C	Pour certaines flottes, déclaré moins d'1 poisson par tonne (Espagne-LL, France- LL)	
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidæ</i>	Depuis le 07/07/2010	С	С	L	С		
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (Carcharhinus longimanus)	Depuis le 14/08/2013	С	С	L	С		
7.4.		Rapport sur les tortues marines ²	26/02/2015	С	С	L	С	Source - IOTC-2014-SC17-NR06 et CQ	
7.5.	Rés. 12/04	Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	С	С	L	С	2015.	
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	С	С	L	С		
7.7.		Rapport sur les oiseaux de mer ²	26/02/2015	С	С	L	С		
7.8.	Rés. 12/06	Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	С	С	L	С		
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 26/02/2015	L	С	С	С	Protégé par la Directive Habitats 92/43/EEC, Règlement (EC) No 338/97 & Règlement (EC) 348/81.	
7.10.	Rés. 13/05	Cas d'encerclement d'un requinbaleine	Pour PS 26/02/2015	L	С	С	С	Protégé par le PANUE Requins.	
8. N	Navires illicites	non déclarés, non réglementés (INN							
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (16/02/2015)	С	С	С	С	Aucun navire ou ressortissant identifié	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	26/02/2015	С	С	С	С	dans des activiés de pêche INN.	
9. T	ransbordemen		ı						
9.1.		Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
9.2.	Rés. 14/06	Rapport sur les transbordements au port ²	26/02/2015	P/C	С	P/C	С	Information provided for Spanish & Portuguese fleets on 25.02.15; on 01.04.15 for French fleet. NIL report for RU. fleet.	
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	

NTO	G	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Domestic de la CDC
N°	Source			Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu	Observations	Remarques de la CPC
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	19/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.5.		Paiement contribution PRO	16/08/2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
10. O	Observateurs								
10.1.		Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	26/02/2015	P/C	P/C	С	С	Source - IOTC-2015-CoC12-IR06.	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer (24m) ²	Depuis le 01/07/2010	P/C	P/C	С	С		
10.3.	Rés. 11/04	• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	С	С	С	С		
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux ²	26/02/2015	С	С	С	С	Source - IOTC-2014-SC17-NR06: a déclaré 14,18 % de couverture (La Réunion).	
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	С	С	P/C	С	Certains rapports reçus après 150 jours.	
11. P	rogramme de d	locument statistique							
11.1.		Rapport 1 ^{er} semestre (2014)	01/10/14	C	C	C	C	Rapports reçus 01.10.14 et 01.04.14.	
11.2.		Rapport 2 ^e semestre (2013)	01/04/14	C	С	C	C	Kapports reçus 01.10.14 et 01.04.14.	
11.3.	Rés. 01/06	Rapport annuel ² (2013)	26/02/2015	С	С	С	С	Source - IOTC-2015-CoC12-IR06: pas d'exportations par la flotte UE.	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	С	P/C	С	С	Last update: 09.10.14.	
	nspections au p	ort							
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	C	C	C	C	Reçu 14.02.14.	
12.2.		Liste des ports désignés		C	C	C	C		
12.3.		Autorité compétente désignée	Au 31/12/10	С	С	C	С	Reçu 14.01.11 et 29.07.11.	
12.4.		Périodes de notification préalable		С	С	С	С		
12.5.	Rés. 10/11	Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie (Déclaration	
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN	Depuis	N/C	N/C	N/C	N/C	sur 05/03 indique 31 escales en 2013).	
12.7.		Refus de demande d'entrée au port	01/03/2011	С	С	L	С	Source - CQ 2015.	
13. N	Aesures relative	es aux marchés							
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thons et espèces apparentées	26/02/2015	L	С	С	С	Rapports reçus 01.10.14 et 01.04.14 pour importations imports, et 25.02.14 pour débarquements.	

<u>Commentaires sur le niveau d'application par l'Union européenne des mesures de</u> conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA11 en 2014.

En ce qui concerne le niveau d'application par l'Union européenne des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 11° session en 2014, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à l'Union européenne par le président de la Commission dans un courrier daté du 5 juin 2014.

- N'a pas fourni des informations complètes sur les captures, efforts de pêche et fréquences de taille, comme l'exige la Résolution 10/02, pour certains segments de ces flottes.
- N'a pas fourni de rapport d'inspection et d'information sur une inspection de 5 % des opérations de LAN ou de TRX, et sur les refus d'accès au port, comme l'exige la Résolution 10/11.

Réponse : l'Union européenne a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 10 juillet 2014.

<u>Problèmes actuels concernant le niveau d'application par l'Union européenne des</u> mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA12 en 2015.

Après examen du Rapport d'application 2015 de l'Union européenne, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

Problèmes de conformité	État actuel (2014)	État précédent (2013)
Problèmes de conformité répétés		
• N'a pas totalement déclaré les prises-et-effort pour les pêcheries palangrières (données uniquement pour les espèces-cibles), comme requis par la Résolution 10/02.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles aux normes CTOI pour les pêcheries palangrières (moins d'1 poisson par tonne de captures, par espèces), comme requis par la Résolution 10/02.	P/C	P/C
• N'a pas totalement déclaré les prises-et-effort sur les requins (tous les pavillons n'ont pas fourni d'informations), comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles sur les requins aux normes CTOI (moins d'1 poisson par tonne de captures, par espèces), comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	P/C
• N'a pas fourni les rapports d'inspection inspection report, comme requis par la Résolution 10/11.	N/C	N/C
• N'a pas fourni les informations sur les 5% d'inspection des LAN ou TRX, comme requis par la Résolution 10/11.	N/C	N/C